

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2020/16

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Fermeture de la bibliothèque « Le Pré au Livres » de la commune de Saint Jean de Tholome

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVIS-19 ;

Vu la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 24 juillet 2020 ;

Considérant qu'il est impossible d'établir un sens de circulation au sein de la bibliothèque en raison de la réquisition pour les classes des couloirs adjacents et du wc ;

Considérant que les locaux de la bibliothèque sont trop exigus pour respecter les gestes barrières, en particulier la distanciation physique ;

ARRETE

Article 1er :

La bibliothèque « Le Pré aux Livres » sera fermée au public à compter de la notification du présent arrêté jusqu'au 4 juillet 2020 inclus.

Article 2 :

L'association est autorisée à mettre en place un système de livraison à l'extérieur du bâtiment

Article 3 :

Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le sous-préfet de Bonneville.

A Saint Jean de Tholome le 7 mai 2020,
Le Maire,
Christine CHAFFARD.



